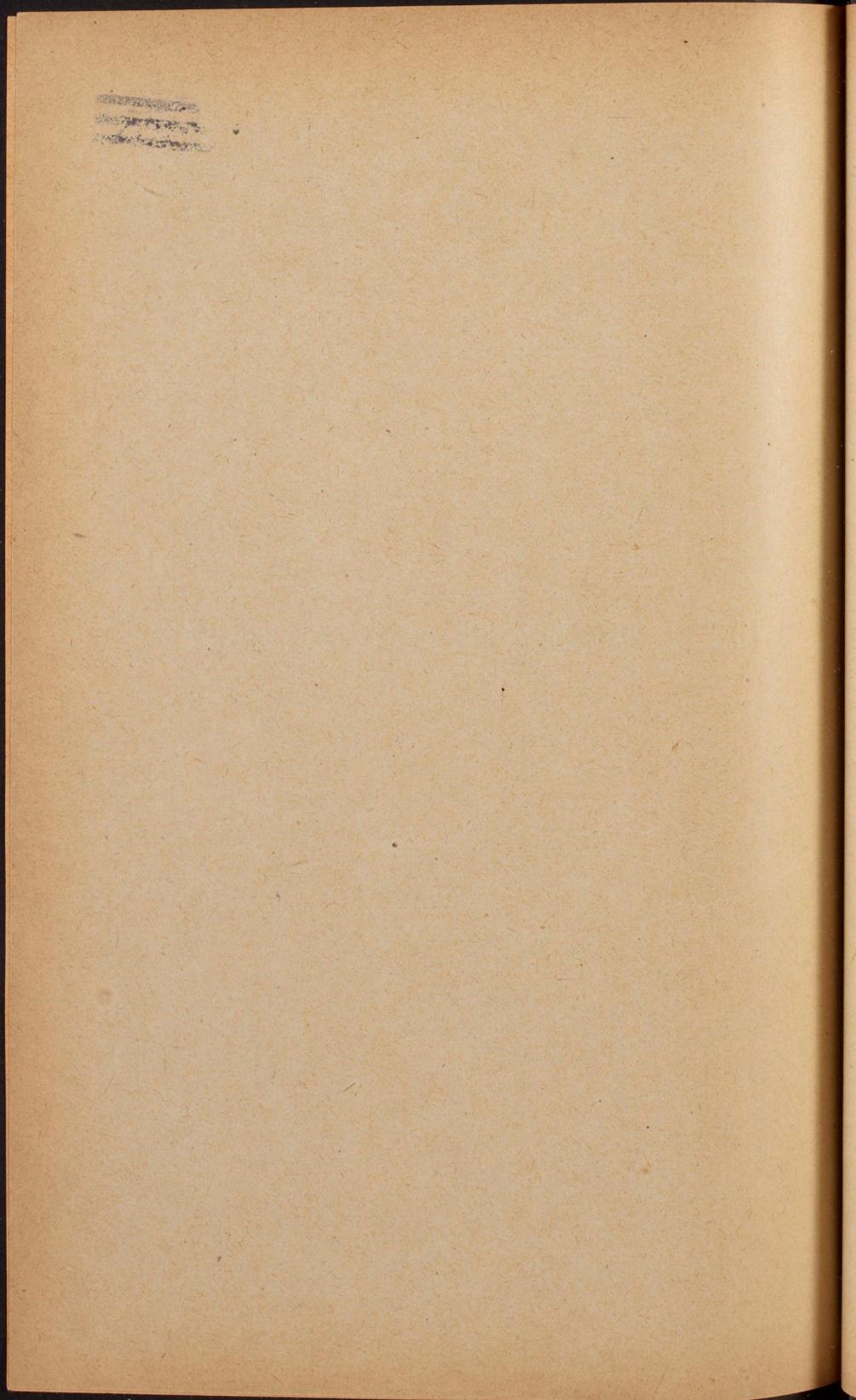


LE ROLE HISTORIQUE DES FOIRES DE BORDEAUX







## LE ROLE HISTORIQUE DES FOIRES DE BORDEAUX<sup>1</sup>

Parmi les nombreux et redoutables problèmes de l'après-guerre, il en est un dont notre ville ne saurait se désintéresser : c'est la question de savoir par quelles méthodes et par quels moyens la France victorieuse assurera son expansion économique dans le monde. L'agression de l'Allemagne nous a ouvert les yeux sur bien des choses. Elle nous a, entre autres, révélé la puissance et la solidité d'un organisme économique vraiment formidable. Le mot de l'historien Lamprecht appellant l'Empire allemand « l'État tentaculaire germanique », ne nous est plus apparu comme une vaniteuse métaphore. L'essor économique de l'Allemagne nous a surpris. C'est qu'il fut d'une brusquerie sans exemple dans l'histoire. En six ans, de 1893 à 1899, ce pays agricole s'est transformé en pays industriel ; ce peuple pauvre est devenu « colossallement » riche. Les chiffres de son commerce extérieur ont grandi avec une rapidité stupéfiante ; la suprématie allemande s'est affirmée, irrésistible, sur tous les marchés du monde. On l'a pu dire avec quelque raison : cette « pénétration pacifique » rendait pour l'Allemagne la guerre bien inutile. En la provoquant, elle a commis une lourde faute. De cette faute, sachons, du moins, tirer profit. Car il serait vain de se le dissimuler : l'ennemi vaincu reprendra la lutte au lendemain de sa défaite. Il s'y prépare déjà. Il gardera le bénéfice de sa préparation technique et de sa formidable organisation. Et c'est pure folie que de croire qu'il sera possible aux Alliés de lui infliger un boycottage collectif. L'industrie et le commerce allemands chercheront une revanche à la défaite des armées allemandes.

<sup>1</sup>. Leçon d'ouverture du cours public d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest à la Faculté des Lettres (jeudi 7 décembre 1916).

L'assaut qu'ils mèneront, il n'est que temps de le prévenir en montant dès aujourd'hui l'offensive qui le brisera<sup>1</sup>.

On y songe sérieusement chez nous et chez nos Alliés; on s'y prépare aussi à l'après-guerre. Le rétablissement des foires est apparu comme l'un des bons moyens de stimuler la vie économique du pays et d'organiser son expansion économique dans le monde. Sans attendre la fin des hostilités, on les a fait revivre. Du 21 février au 3 mars dernier, Londres a eu la sienne; Lyon a suivi, du 1<sup>er</sup> au 20 mars, puis Bordeaux, du 5 au 20 septembre. La première foire de Paris s'ouvrira le 1<sup>er</sup> mai prochain; et déjà Lyon et Bordeaux se préparent pour 1917. Cette renaissance d'une institution très ancienne et que l'on croyait, du moins chez nous, définitivement morte, est en elle-même un fait digne de retenir l'attention de l'historien. Ce n'est pas la seule que nous ait valu cette guerre. Elle a fait revivre au vingtième siècle les procédés de combat de l'ancien régime, du Moyen-Age, de l'Antiquité et même de la préhistoire. Corps à corps non pas seulement par le fer, mais par la pierre et le poing; usage de la grenade, « résurrection du feu grégeois combiné avec le projectile des temps quaternaires»; emploi des obusiers à courte portée, des crapouillots et autres engins de tranchées, qui ressuscitent les bombardes de la guerre de Cent Ans, les arbalètes et les catapultes; attaques en colonnes serrées, que les Allemands ont empruntées à leurs ancêtres barbares, les Germains d'Arioviste; avance des fantassins courbés sous la protection de leurs sacs, qui rappelle la tortue romaine; utilisation des chiens de guerre, que connaissait déjà Bituit l'Arverne; tranchées, chevaux de frise, fils de fer barbelés, dont se servait César assiégeant Vercingétorix dans Alésia: la guerre actuelle recourt, pour assurer le salut ou la victoire, à des traditions très anciennes, elle fait appel à toutes les ressources du passé<sup>2</sup>.

L'après-guerre fait de même lorsqu'elle ressuscite les foires de

1. Je résume ici les idées maîtresses de l'excellent livre de H. Hauser, *Les Méthodes allemandes d'expansion économique*. Paris, Colin, 1915, in-18.

2. Cf. C. Jullian, *Les Éléments du passé dans la Guerre actuelle*, leçon d'ouverture du cours d'histoire et d'antiquités nationales faite au Collège de France le 6 janvier 1915. Paris, édition de la *Revue Bleue*, [1915], in-8°.

l'Antiquité, du Moyen-Age et de l'ancien régime. Cette résurrection est-elle légitime? dans quelle mesure est-elle possible? C'est ce que je voudrais étudier cette année en essayant de faire l'histoire des foires de Bordeaux<sup>1</sup>.

## I

Dans son *Dictionnaire universel du commerce*, Savary des Bruslons définissait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les foires un « concours de marchands, de manufacturiers, d'artisans, d'ouvriers et de plusieurs autres personnes de tout état et de toute profession, régnicoles ou étrangers, qui se trouvent chaque année dans certains lieux et à certains jours, les uns pour y apporter, vendre et débiter leurs étoffes, manufactures, ouvrages et denrées; et les autres pour les y acheter, ou même seulement par curiosité et pour y prendre part aux divertissements qui accompagnent ordinairement ces sortes d'assemblées<sup>2</sup>. »

Cette définition est excellente, très claire, très complète, très « compréhensive ». Mais il importe d'en dégager le trait

1. Le sujet n'a été jusqu'ici qu'esquissé; il n'a jamais été méthodiquement traité. On trouve de simples mentions des foires bordelaises dans les ouvrages généraux relatifs à l'histoire du commerce ou des foires (Pigeonneau, Huvelin, Levasseur). F. Michel, dans son *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux* (Bordeaux, 1867-1870, 2 vol. in-8°), a parlé des foires à plusieurs reprises et en a fait l'histoire à partir du XVI<sup>e</sup> siècle (cf. t. I, p. 369-370, 500-501; t. II, p. 33, n. 2, 151-164, 183, 184, n. 1, 484). Malvezin, dans son *Histoire du commerce de Bordeaux* (Bordeaux, 1892, 4 vol. in-8°), a été beaucoup plus superficiel et n'a guère fait que reproduire F. Michel (cf. t. I, p. 232-233; t. II, p. 78-81; t. III, p. 79-82). — Voici l'indication des notices particulières qui, à ma connaissance, ont été jusqu'ici consacrées aux foires de Bordeaux : Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel du commerce*, Paris, 1748, in-f°, t. II, col. 1292-1295; Bernadau, *Notice historique sur les deux grandes foires de Bordeaux*, (*Bulletin polymathique*, an XI (1802), p. 115-118); Auguste Petit-Lafitte, *Des foires en général et de celles de Bordeaux en particulier considérées comme indice de la prospérité ou de la décadence du commerce* (*La Gironde*, t. I, 1833-1834, p. 426-442); H. Durand, *Les Foires de Bordeaux* (*Gironde littéraire et scientifique du dimanche*, 28 octobre, 2 et 9 novembre 1884); comte A. de Sarrau, *Les Foires de Bordeaux, de l'origine au XVII<sup>e</sup> siècle* (*Congrès d'histoire et d'archéologie du Sud-Ouest* tenu à Bordeaux du 17 au 20 octobre 1907, Bordeaux, 1908, in-4°, p. 92-94); M. Lhéritier, *Le rôle historique des foires de Bordeaux (époque de Tourny)* (*Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, septembre-octobre 1916, p. 241-245). — F. Michel cite (t. II, p. 159, n. 1) un article d'A. Hermitte sur la *Foire de mars à Bordeaux*, paru dans le *Courrier de la Gironde*, n° du 26 février 1862. La référence est inexacte. — Sur les foires du XVIII<sup>e</sup> siècle, les études de M. G. Cirot sur *Les Juifs de Bordeaux, leur situation morale et sociale de 1550 à la Révolution*, en cours de publication dans la *Revue historique de Bordeaux* (années 1909, 1911, 1914, 1915, 1916), sont essentielles à consulter (voir en particulier le chapitre VII, 1916, p. 23-36).

2. Savary des Bruslons, *op. cit.*, t. II, col. 1275.

essentiel de l'institution des foires : c'est la périodicité. Ce caractère est à la fois le plus ancien et celui qui s'est toujours maintenu. La foire périodique a été la forme primitive du commerce. « Le fait social que l'on appelle *une foire* est l'onde commerciale sous sa première forme, » a dit Spencer dans une remarquable page de ses *Principes de sociologie*<sup>1</sup>. Du jour où la guerre, qui fut l'état normal des sociétés primitives, cessa d'être permanente, du jour où il y eut des trêves entre peuplades belligérantes, l'idée naquit de rendez-vous où, à certains intervalles, d'abord irréguliers, puis fixes, on put échanger sans risque certains objets. L'idée de foire est, on le voit, intimement liée à l'idée de trêve. C'est pourquoi les premières foires se tinrent sur les confins de deux peuplades en guerre; le terrain où elles avaient lieu était considéré comme neutre. Cette conception s'est longtemps maintenue. les foires les plus célèbres du Moyen-Age, celles de Champagne, étaient, comme le dit une ordonnance de Philippe VI de Valois, de 1349, « assises et établies ès marches communes », c'est-à-dire en un terrain neutre où pouvaient se rencontrer les marchands de tous les pays de l'Europe occidentale, Angleterre, Flandres, Allemagnes, France, Italie. Du jour où la Champagne fut réunie à la couronne, devint province française, le déclin de ces foires commença<sup>2</sup>.

Tant que la guerre fut l'état habituel des sociétés humaines, l'existence des foires fut nécessairement précaire. Elles ne pouvaient avoir lieu qu'à intervalles irréguliers et assez lointains. A mesure que les guerres deviennent plus rares, ces intervalles se rapprochent; la périodicité devient plus stable. La foire se transforme en marché, dont le retour régulier est fixé par le calendrier. C'est là un très grand progrès. Il eut pour effet de modifier le sens du mot *foire*. A l'origine, la foire ne se distingue pas du marché. Dans l'Antiquité et encore à l'époque mérovingienne, foire et marché se confondent. Au

1. Trad. Cazelle, t. II, p. 85. Cité par P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires*. Paris, 1897, in-8°, p. 7. J'emprunte à ce remarquable ouvrage l'essentiel des généralités qui suivent.

2. Cf. Bourquelot, *Etude sur les foires de Champagne* (*Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, série II, t. V. Paris, 1865, in-4°).

Moyen-Age, la distinction est faite. Foires et marchés se ressemblent, sans doute, toujours en ce que leur organisation, les garanties assurées aux marchands, les impôts perçus, les franchises concédées, sont identiques ou analogues. Mais la langue distingue le marché (*forum*) de la foire (*nundinæ*). Et le point de départ de cette distinction n'est autre que l'importance plus ou moins grande de ces rendez-vous commerciaux. La foire est le centre du grand commerce; le marché, plus modeste, n'attire à lui que le petit. La foire a un rayon d'influence plus large: elle s'étend à une région, elle attire les marchands des pays éloignés, elle est nationale, elle est internationale; le marché reste local. La foire revient seulement une, deux, trois ou quatre fois par an; le marché est hebdomadaire ou quotidien.

L'établissement de marchés réguliers suppose donc une sécurité à peu près complète dans le rayon immédiat du lieu où le marché se tient. Mais cette sécurité était loin d'exister, au Moyen-Age, de province à province, de pays à pays. La guerre était encore, à cet égard, l'état le plus habituel. Cet état explique le développement des foires aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Elles atteignent alors leur apogée. Les causes qui devaient favoriser leur développement: insuffisance des moyens de transport, insécurité des routes pour les voyageurs, insécurité des transactions causée par le morcellement de la puissance publique dans le système féodal, produisent alors pleinement leurs effets. Ces causes ont contribué à faire des foires une des institutions essentielles du Moyen-Age. C'est alors qu'elles ont reçu cette organisation perfectionnée qui répondait excellemment aux exigences commerciales du temps. Plus que jamais, elles sont des trêves. Elles contribuent à rendre plus rares les guerres de seigneur à seigneur. A côté de la *paix de Dieu* s'exerce la *paix des foires*. Le *conduit*, c'est-à-dire la sauvegarde accordée aux marchands qui se rendent aux foires, crée la sécurité des routes. Les foires ont des priviléges multiples et précieux: les marchands y sont assurés d'une police et d'une juridiction spéciales, qui leur garantit une justice prompte et expéditive; ils y jouissent de franchises

qui les défendent, dans nombre de cas, contre les rigueurs même légitimes du droit commun, de « coutumes, style et usages » qui règlent minutieusement les échanges, les contrats, les paiements. Et dans ces foires du Moyen-Age naissent et s'organisent des institutions destinées à devenir les ressorts de notre activité économique : le change des monnaies, la lettre de change, la banque, le crédit.

Le développement des foires au Moyen-Age fut aidé par l'appui qu'elles trouvèrent dans l'Église et dans la royauté. L'Église se rendit très nettement compte des heureux effets que les foires pouvaient avoir sur les œuvres de paix dont elle était alors la principale ouvrière. Une corrélation intime s'établit, du reste, dès l'origine entre l'action de l'Église et le développement des foires. Foires et fêtes religieuses s'attirent mutuellement ; il n'est pas de fête sans foire, ni de foire sans fête. La tradition qui fait coïncider encore de nos jours la foire du village avec la fête patronale remonte au pré moyen âge. Les pèlerinages sont aussi en connexion étroite avec le développement des foires. — La royauté, d'autre part, vit non moins clairement que l'Église le parti qu'elle pouvait tirer de cette institution. C'est elle qui, en multipliant les foires, rendit plus stables les trêves ; c'est elle qui, en donnant sa sanction à la paix des foires, la fit durable et respectable. Les foires rendaient plus faciles les relations entre les diverses provinces : entre les mains de nos rois « rassembleurs », elles furent un admirable instrument pour la grande œuvre de l'unité française. Les foires entretenaient nos rapports avec les pays étrangers : elles furent donc un moyen excellent de stimuler la vie économique du pays, d'activer son commerce et son industrie, de grandir son prestige. Ces raisons expliquent le zèle avec lequel, au lendemain de la guerre de Cent Ans qui avait ruiné les foires du Moyen-Age, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I<sup>er</sup> les font renaître, en créent de nouvelles, comme, au lendemain des guerres de religion et de la Fronde, celui de Charles IX et d'Henri IV, de Louis XIV et de Colbert. A côté de la renaissance des lettres et des arts, la seconde moitié du xv<sup>e</sup> et la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle virent une

renaissance des foires; et l'impulsion que le XVII<sup>e</sup>, à son tour, leur donna fut assez forte pour les faire vivre jusqu'à la Révolution.

Mais déjà depuis longtemps l'institution portait en elle des germes de décadence et de mort. Les causes du déclin des foires furent la multiplication des villes, par suite des débouchés de commerce, l'affaiblissement du système féodal, la disparition des priviléges, le progrès de la sécurité par l'établissement d'une police régulière, le développement des routes, le perfectionnement des moyens de relations. Il est piquant de constater que le pouvoir royal, qui a tant fait pour les foires, a travaillé de ses propres mains à les détruire. Louis XI, en créant la poste, leur porte un premier coup; Henri IV en établissant les relais de poste, Louis XIV et Colbert en instituant les messageries, en commençant cet admirable réseau de routes royales que Trudaine achèvera sous Louis XV, ont contribué à les ruiner. En même temps, les idées de protection et de privilège, sur lesquelles elles reposaient, sont battues en brèche par les économistes : Turgot rédige pour l'*Encyclopédie* l'article « Foires et marchés », qui est un vrai réquisitoire; et ses fameux édits sur la liberté du commerce des grains sonnent le glas des foires de l'ancien régime. La Révolution leur donne le coup de grâce. Les chemins de fer, le télégraphe, le téléphone paraissent — ou plutôt paraissaient hier encore — rendre invraisemblable toute tentative de résurrection. Pour trouver aujourd'hui des rendez-vous de commerce analogues à ceux de l'ancienne France, il fallait aller les chercher dans des pays de civilisation retardée : en Russie, où la survivance des foires et la réputation de celle de Nijni-Novgorod s'expliquent par l'immense étendue du pays, la rareté des villes et des voies de communication, en Asie (foires sibériennes, hindoues, thibétaines), en Arabie (foires de la Mecque), en Afrique (foires de Guinée et du Soudan), dans l'Amérique du Sud (foires de la Nouvelle-Grenade et du Pérou). La foire de Leipzig était regardée comme une survivance archéologique, et la tentative faite en 1894 pour créer la foire de Berlin semblait vouée d'avance à un échec. Les foires sont mortes et bien

mortes, telle était la conclusion à laquelle aboutissaient, il y a vingt ans, les historiens de cette institution.

## II

Ces généralités étaient nécessaires pour comprendre le rôle historique des foires de Bordeaux. Ce rôle, que la suite de ce cours essaiera de mettre en lumière, il importe, dès cette première leçon, de le préciser, ne fût-ce que pour dissiper certaines craintes et calmer certains scrupules<sup>1</sup>.

En premier lieu, Bordeaux eut des foires parce qu'il ne pouvait pas ne pas en avoir. Sa position géographique le prédestinait, dès sa naissance, à être un lieu d'échanges et de transactions périodiques. Cette position géographique, on n'en saurait exagérer l'importance, car elle est de tout premier ordre. On ne peut la comparer qu'à celle de Paris, de Lyon ou de Leipzig. Comme ces villes, Bordeaux est placé à la croisée de grandes voies naturelles et historiques. Or, s'il est vrai, comme on l'a dit, que « ce sont les rencontres de routes multiples qui font les cités maîtresses et capitales »<sup>2</sup>, il est peu de villes qui, à cet égard, soient aussi favorisées que la nôtre. Bien plus, c'est à cette rencontre uniquement qu'elle doit d'être et d'avoir grandi. La volonté de l'homme n'eut aucune part à sa naissance. Paris a végété jusqu'au jour où l'empereur Julien le distingua entre les cités de la Gaule septentrionale. Lyon est l'effet d'une merveilleuse idée de la domination romaine; c'est le sénat qui, en 43 avant J.-C., décida de bâtir sur le coteau de Fourvières, au confluent du Rhône et de la Saône, dans un site admirablement choisi, la colonie dont il voulait faire la capitale de la Gaule<sup>3</sup>. Et ce sont les marchands de Nuremberg qui, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, découvrirent l'importance géographique de Leipzig et décidèrent d'en faire l'entrepôt central des produits que leurs hardies caravanes allaient

1. Je songe aux articles publiés par MM. Albin Huart et Émile Roux dans le *Réveil national* (cf. la *Digue nationale*, n° du 1<sup>er</sup> octobre 1916), qui dénotent une connaissance un peu superficielle de notre histoire bordelaise.

2. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. I, p. 35.

3. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. IV, p. 42-47.

chercher dans les Flandres et en Russie<sup>1</sup>. Bordeaux, lui, n'eut pas de fondateur. « Là où il s'élève, il devait, de toute nécessité, y avoir une ville : cette ville est le résultat d'une fatalité géographique, à laquelle les hommes n'ont presque rien ajouté<sup>2</sup>. » Bordeaux est proprement un carrefour de routes. C'est dire que Bordeaux devait fatallement être un lieu de marché et d'échanges, un lieu de foire. Nos foires bordelaises n'apparaissent officiellement organisées qu'en 1341, date où le roi d'Angleterre Édouard III les institua par lettres patentes. Il nous appartiendra d'établir qu'en fait elles sont bien plus anciennes et qu'il est légitime de les faire remonter à l'époque romaine et même gauloise, aux temps primitifs de notre histoire où le géographe Strabon définissait Bordeaux un lieu de foire (Ξηποριον).

En second lieu, les foires de Bordeaux présentent des caractères originaux qui les distinguent de la plupart des grandes foires européennes. Ces caractères, c'est encore à la supériorité de la position géographique qu'elles en sont redevables.

Les foires ne furent pas, dans l'Antiquité, l'organe le plus important de l'activité économique. Le commerce maritime les éclipsait. On le comprend si l'on songe que les diverses civilisations antiques, Phénicie, Égypte, Grèce, empire romain, sont nées et ont grandi autour du bassin méditerranéen. La mer était alors une route plus sûre et plus facile que les voies terrestres. Hérodote le constatait : « La mer, disait-il, est une route qui unit les hommes entre eux; demeurer à l'intérieur, c'est se priver de la facilité et des avantages du commerce des hommes, ainsi que des progrès de la civilisation. » Les lieux de foire dans l'Antiquité furent donc d'abord et avant tout les ports : Sidon et Tyr, Athènes et Corinthe, Milet et Délos, Tarente et Syracuse, Carthage et Carthagène, Alexandrie et Marseille. De ces ports partaient les caravanes qui allaient, dans l'intérieur des terres, donner la vie aux foires et aux marchés proprement dits. Ceux-ci se développèrent du jour

1. L. Arqué, *La Foire de Leipzig dans les temps passés* (*Science sociale*, mai 1910, p. 36-37).

2. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. II, p. 517.

où la civilisation, jusque-là confinée sur les côtes méditerranéennes, ou non loin d'elles, pénétra au cœur du continent. Après les invasions des Barbares, lorsque les peuples de l'Europe septentrionale et centrale prirent contact avec le monde romain, les marchés terrestres se multiplient, s'organisent à l'image des marchés maritimes et s'affranchissent de leur sujétion. Et ce sont les marchés terrestres auxquels on songe surtout lorsqu'on étudie l'histoire des foires. Mais les marchés maritimes qui, comme on le voit, ont été la forme la plus ancienne des foires, ne disparurent pas pour cela. Ils se réduisirent simplement au rôle de places de commerce. Certains furent à la fois places de commerce et lieux de foire. C'est le cas de Bordeaux.

Comme Anvers, comme Beaucaire, Bordeaux fut, à partir du Moyen-Age, à la fois un lieu de foire terrestre et maritime. Aux époques gauloise et romaine, au pré-moyen-âge, Bordeaux n'avait été un lieu de rendez-vous que pour les marchands qui se servaient des voies de terre. La navigation n'osait pas encore affronter les hasards de la « mer océane ». C'est par les routes romaines qu'arrivaient ici les *negotiatores* de l'époque impériale et, plus tard, les pèlerins de saint Jacques, dont l'afflux continu contribua certainement à conserver à notre ville son caractère traditionnel de marché terrestre. Au XII<sup>e</sup> siècle, une cause politique, l'union de Bordeaux à l'Angleterre par le mariage d'Henri Plantagenet et d'Aliénor d'Aquitaine, eut pour effet de modifier ce caractère. Ce fait coïncide avec les progrès de la navigation. Pour la première fois, les routes de la mer s'ouvrent; le marché terrestre devient marché maritime. Ce n'est plus seulement, comme à l'époque romaine, des divers pays de la Gaule et du nord de l'Espagne que les marchands se donnent rendez-vous à Bordeaux. Ils y viennent d'Angleterre, d'Écosse, de Flandre pour échanger leurs draps et leurs poissons salés contre les vins de nos vignobles, les résines des Landes, le pastel du Languedoc. Les foires bordelaises prennent alors leur caractère original. Des circonstances historiques favorisent leur développement. Elles bénéficient du déclin des foires de Champagne, dû aux guerres

et aux difficultés politiques qui agitèrent le nord de la France au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Le commerce italien et oriental dut alors chercher des voies nouvelles pour communiquer avec les Flandres et la Grande-Bretagne. Il les chercha du côté de la mer; il les trouva à Bordeaux. Édouard III, lorsqu'en 1341 il institua officiellement nos foires, ne fit sans doute que consacrer un état de fait plus ancien.

Ce caractère maritime, nos foires non seulement le conservèrent, mais elles le développèrent aux siècles suivants. La découverte de l'Amérique eut pour elles des conséquences capitales. Elles lui durent de renaître aussitôt après les misères de la guerre de Cent Ans. L'histoire générale des foires distingue deux périodes : avant et après le XV<sup>e</sup> siècle. Les foires de la première période, qui sont proprement les foires médiévales, sont mortes avec la guerre de Cent Ans : telles les foires de Champagne. Celles de la seconde sont nées au lendemain de cette guerre, grâce à l'admirable effort de la royauté française : telles les foires de Lyon. Les foires de Bordeaux, officiellement instituées dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, mais certainement bien plus anciennes, ont repris leur cours dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup>. Cette pérennité est encore un de leurs caractères originaux ; elles l'ont due à ce qu'elles furent des foires maritimes. L'ouverture de débouchés nouveaux, conséquence de la découverte de terres nouvelles, leur assura même une prospérité plus grande dans cette nouvelle période. Le XVI<sup>e</sup> siècle fut une des brillantes époques des foires bordelaises. Aux marchandises anciennes s'ajoutèrent des produits nouveaux : épicerie et drogueries d'Orient, des Indes, des côtes d'Afrique, des possessions espagnoles et portugaises d'Amérique. Le pouvoir central constate officiellement cette prospérité : les foires anglaises avaient été rétablies par Louis XI ; Henri II et Charles IX les confirment. Charles IX complète leur organisation en créant la Bourse des marchands et le Tribunal consulaire. Notre Chambre et notre Tribunal de commerce, qui en procèdent, doivent, on le voit, leur existence aux foires.

Le rôle historique de nos foires se révèle, il me semble,

maintenant dans toute sa grandeur. Les foires terrestres du Moyen-Age avaient pour effet de rapprocher les pays de civilisation latine et méditerranéenne des pays du nord de l'Europe, Allemagnes, Flandres, Angleterre. Considérez le groupement géographique de ces foires. Les plus importantes sont établies sur une ligne qui va du sud au nord, des côtes d'Italie et de Provence aux côtes de Flandre et d'Angleterre, en suivant le long couloir du Rhône et de la Saône, les vallées de la Seine, de la Marne, de l'Oise, de la Somme et de l'Escaut. Montpellier, Nîmes, Beaucaire, Lyon, Châlons, Besançon, Langres, Troyes, Paris, Beauvais, Arras, Calais, Thourout sont les jalons principaux de cette ligne. Les foires de Bordeaux eurent un autre rôle. D'une part, elles contribuèrent à rapprocher les mondes commerciaux français et anglo-saxons ; elles resserrèrent les liens noués avec l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, les Flandres par les foires médiévales ; elles maintinrent ces liens quand ces foires eurent décliné ou cessé d'exister. D'autre part, elles rapprochèrent le monde commercial européen des pays d'outre-mer, colonies espagnoles et portugaises au *xvi<sup>e</sup>* siècle, Antilles au *xviii<sup>e</sup>*.

Ce rôle historique explique, en partie, la sollicitude de Colbert pour nos foires au *xvii<sup>e</sup>* siècle, et leur vitalité au *xviii<sup>e</sup>*. Ces deux siècles, nous l'avons vu, furent l'époque du déclin des foires. Partout elles périclitèrent ; la plupart perdent leur ancien caractère pour devenir de simples marchés locaux. Les foires bordelaises conservent leurs traditions et leur éclat. Les intendants, héritiers de la pensée de Colbert, estiment, comme lui, qu'elles sont « d'une grande conséquence à l'Etat ». Ils se rendent nettement compte qu'elles sont indispensables non seulement à la prospérité de la ville, mais à celle de tout le royaume. Ce que pensait Colbert, ce que pensait Tourny sur ce point, un inspecteur des manufactures, Baudouin d'Orgemont, va nous le dire dans un mémoire daté de 1750 : « Comme il importe au bien de l'Etat de choisir des villes dont l'accès soit aisé non seulement aux villes voisines, mais même aux étrangers, et que la mer, les ports et les rivières sont les endroits qui peuvent rendre ces foires les plus utiles,

ce sont les motifs qui ont engagé les roys Charles VII (*sic*)<sup>1</sup> et Charles IX à établir deux foires franches à Bordeaux et à leur accorder les plus beaux priviléges. » Et il ajoutait : « L'établissement des foires est de droit public; les priviléges et franchises qui en sont les attributs sont de même nature<sup>2</sup>. » Peut-on plus clairement mettre en lumière ce caractère maritime, qui fait l'originalité des foires bordelaises, et aussi le caractère national que la monarchie avait voulu leur donner? Jusqu'à la fin de l'ancien régime, elles bénéficièrent de ce double caractère, et la Révolution les surprit en pleine prospérité.

### III

Malgré l'abolition de leurs priviléges en 1790, les foires bordelaises ont persisté à vivre pendant et après la Révolution. Il a fallu les transformations profondes introduites au xix<sup>e</sup> siècle dans la vie économique pour les dépouiller de leur caractère historique et les réduire aux banales kermesses, qui, deux fois par an, se tiennent sur l'esplanade des Quinconces, aux dates fixées par Charles IX. Ce changement paraît s'être fait plus lentement à Bordeaux qu'ailleurs, et le souvenir y est toujours resté vivace des foires d'autrefois. Il n'en est pas moins vrai que hier encore on était unanime à penser que leur résurrection était une chimère. La France, pays des foires par excellence au Moyen-Age, ne croyait plus à la vertu de cette antique institution. Elle lui avait substitué les expositions universelles, qui rappelaient les foires par leur décor, les surpassaient par leur faste coûteux, mais n'en avaient pas la portée pratique. Nées du désir de stimuler le progrès industriel,

1. Sur la foi du préambule des lettres patentes de Charles IX (juin 1565), le xvii<sup>e</sup> siècle a cru que l'établissement des foires bordelaises fut dû à Charles VII. Il n'en est rien. Charles VII garda toujours rancune à Bordeaux de sa fidélité à l'Angleterre, et ne lui rendit jamais ses priviléges commerciaux. Louis XI est le premier roi de France qui, en 1462, institua nos foires. La légende n'en a pas moins persisté. On la trouve dans l'article de Savary des Bruslons, cité plus haut, dans la notice de Bernadaud, dans l'article de Petit-Lafitte, et, ce qui est plus grave, dans Francisque Michel et dans Malvezin. Elle a été reproduite dans le livret publié par le comité d'organisation de la foire de septembre 1916 (p. 14).

2. Arch. dép. de la Gironde, C 1588. — Cf. M. Lhéritier, *Le Rôle historique des foires de Bordeaux (époque de Tourny)*, dans la *Revue philomathique* de septembre-octobre 1916, p. 241-245.

idée qui avait été déjà celle de Colbert et des intendants, et de servir à l'instruction des foules, elles tournaient de plus en plus à leur amusement. Les exhibitions, les « rues du Caire », y tenaient plus de place que les affaires. Bordeaux eut les siennes, organisées dès 1827 par la Société Philomathique. On y peut voir les héritières des foires de l'ancien régime, et ce souvenir ne fut certainement pas étranger à leur succès toujours brillant. Mais, au début du xx<sup>e</sup> siècle, la foi dans les expositions était chez nous, il faut en convenir, passablement ébranlée, et cette idée nouvelle, au bout de moins de cent ans, nous paraissait déjà vieillotte et périmée.

Voici que la guerre nous rend les foires d'autrefois. Elle ressuscite leur nom, ce vieux nom populaire que nous avions laissé s'avilir. Elle ressuscite l'institution elle-même avec son caractère essentiel de périodicité régulière, qui distingue, entre autres traits, la foire de l'exposition. Mais, en la faisant revivre, elle en modifie profondément les autres caractères. Les anciennes foires étaient nées de l'idée de paix : les foires d'aujourd'hui veulent être des œuvres de guerre. Elles ont pour objet de créer des concurrences aux foires allemandes : « Avant tout, écrit M. Édouard Herriot, nous poursuivrons le produit allemand là où il tentera de revenir. Nous le remplacerons avec avantage<sup>1</sup>. » Ce caractère nouveau, ce sont nos ennemis qui nous l'ont imposé. Ne l'avaient-ils pas donné à cette foire de Leipzig, dont la survivance et l'adaptation très habile aux besoins de notre temps sont un des signes les plus extraordinaires de l'expansion germanique<sup>2</sup>? Nos foires ressuscitées ne seront plus, elles aussi, de simples manifestations pacifiques, comme les foires du Moyen-Age et de l'ancien régime; elles lutteront pour la défense et la victoire du produit français, de l'idée française. De plus, s'adaptant, elles aussi, aux conditions nouvelles de la vie économique, elles seront des foires d'échantillons. La vente en gros y sera seule possible. N'allons pas, d'ailleurs,

1. *Une Offensive économique. La foire d'échantillons de Lyon (Revue des Deux-Mondes, 15 avril 1916, p. 781).*

2. Cf. L. Arqué, *La Foire de Leipzig à l'époque actuelle (Science sociale, juin 1910, p. 13-96).*

répétant que c'est l'Allemagne qui a imaginé cette adaptation. La foire d'échantillons est d'origine française. Elle était pratiquée à Bordeaux dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Un arrêt du Conseil d'État, du 6 octobre 1684, la consacra légalement<sup>1</sup>. Enfin, les foires ressuscitées serviront à faire l'inventaire annuel de nos ressources nationales et régionales et pourront être, si nous le voulons, d'excellents stimulants de notre agriculture, de notre industrie, de notre commerce.

Mais nous avons des raisons moins occasionnelles de croire à l'avenir de l'institution. Si les circonstances nées de la guerre et les conditions nouvelles de la vie économique doivent modifier profondément la physionomie de nos anciennes foires bordelaises, elles ne pourront altérer ce qui nous est apparu comme leur caractère original dans le passé. La position géographique de Bordeaux, qui fut leur raison d'être et qui assura leur succès, conserve au XX<sup>e</sup> siècle tous ses avantages. Bordeaux est, aujourd'hui comme il y a mille ans, à la croisée des grandes routes de l'Europe et du monde. Les voies de fer qui s'y rencontrent ne s'écartent pas des plus anciennes voies de terre de la Gaule; le rail suit partout la direction générale des routes romaines. Nos projets les plus nouveaux, le transeuropéen méridional Bordeaux-Odessa, par exemple, ne sont que le développement logique d'une loi de l'histoire. Les itinéraires du IV<sup>e</sup> siècle parlaient déjà de la route de Bordeaux à Rome et à Jérusalem. Nous pouvons dire de notre cité ce qu'en disaient les lettres de Henri II, de novembre 1547, qu'elle est « située et assise en pais limitrophe faisant frontière au pays d'Espagne, Navarre et Angleterre »<sup>2</sup>. Devant nos quais

1. Cet arrêt cassait un arrêt de la Cour des Aides de Bordeaux, du 14 avril 1683, qui avait condamné Jean Capon, marchand de Bordeaux, à la confiscation de 42 pièces de taffetas et de 11 livres de soie crue, qu'il avait vendues et fait sortir sans déballer; il consacrait le droit que s'arrogeaient les marchands bordelais de vendre leur marchandise sur échantillons et sans déballer. L'arrêt du Conseil d'État du 6 octobre 1684 fut confirmé par un nouvel arrêt du 15 février 1720 (*Arrêt du Conseil d'État concernant le privilège des foires de Bordeaux*, Paris, impr. royale, 1720, petit in-4° de 16 pages). Des exemplaires de cet arrêt se trouvent aux Archives nationales, AD XVI, 1, aux Archives municipales de Bordeaux, HH, 13; il est reproduit à la fin de l'*Instruction sur la juridiction consulaire*. Bordeaux, chez Jean Chappuis, 1731, in-4°).

2. « Lettres de confirmation et commutation de deux foires en ceste ville de Bordeaux, » Fontainebleau, novembre 1547. Ces lettres d'Henri II, que la révolte de la gabelle de 1548 empêcha de publier, sont restées inédites; une copie s'en trouve aux Archives départementales de la Gironde, B, 33, fol. 82 r°-83 v°.

verticaux, à l'entrée de nos bassins à flot, les routes de la mer s'ouvrent plus nombreuses et plus variées que jadis<sup>1</sup>; mais en exploitant de plus en plus celles qui nous relient à l'Afrique occidentale, aux États-Unis, au Canada, aux Amériques centrale et méridionale, nous continuerons les traditions du XVI<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les ressources naturelles de l'arrière-pays n'ont pas diminué: le soleil dore toujours les grappes sur nos coteaux et sur nos graves, nos vignobles produisent toujours le vin le plus délicat et le plus parfumé de France; nos vallées sont aussi fertiles en céréales et en fruits, nos forêts landaises aussi riches en produits résineux, nos montagnes pyrénéennes aussi bien pourvues de mines, de carrières et de sources thermales. Ces richesses naturelles, l'activité des hommes les a considérablement accrues. Bordeaux, l'antique capitale des vins, du poisson salé, des denrées coloniales, est devenu et devient tous les jours une ville industrielle. Sa position géographique l'a, une fois de plus, admirablement servi. Elle a contribué à donner, depuis vingt-cinq ans, une impulsion remarquable à l'industrie des produits chimiques. Une cité nouvelle d'usines et de fabriques est née et grandit sous nos yeux en Queyries; et cette naissance et cette croissance sont l'un des traits essentiels de la figure actuelle de Bordeaux. Ce que l'activité humaine a ajouté et peut ajouter aux ressources naturelles de notre Sud-Ouest — industries diverses issues des forêts landaises, fabriques de lainages, de couvertures, de meubles, d'objets en bois, de chaussures de la région pyrénéenne, — il serait trop long de l'énumérer ici, et pour le faire d'une façon précise, il convient d'attendre les résultats de l'enquête que mène en ce moment le Comité d'action économique. Mais il apparaît nettement que Bordeaux prend ou plutôt reprend de plus en plus conscience de sa fonction régionale, qu'il comprend de mieux en mieux la nécessité, commune à tous les ports, de s'appuyer sur l'arrière-pays<sup>2</sup>. De plus en plus il est

1. Cf. la conférence si pleine de choses et si instructive, faite le 12 septembre dernier, sous le patronage du Comité de la Foire, par M. Georges Clavel, sur *Le Port de Bordeaux et son avenir* (Bordeaux, impr. G. Delmas, 1916, in-8° de 38 p.).

2. Sur la fonction régionale des ports, voir Paul de Rousiers, *Les Grands Ports de France, leur rôle économique*. Paris, 1909, in-16.

destiné à servir de trait d'union entre le commerce terrestre et le commerce maritime; et cette condition nouvelle de sa prospérité favorise singulièrement la résurrection de ses foires. D'autre part, la multiplication des débouchés d'outre-mer, la mise en valeur de notre empire colonial africain, dont Bordeaux est déjà la métropole, sont des gages certains de leur avenir<sup>1</sup>.

Dans nos foires de demain à la fois régionales et coloniales, nos foires d'autrefois, les foires d'Édouard III, de Louis XI, de Charles IX, de Colbert et des intendants, peuvent donc revivre, plus amples et plus belles, en conservant et en développant leurs caractères originaux. Et si l'on songe que ces foires reçurent une impulsion nouvelle au lendemain des grandes crises nationales, après la guerre de Cent Ans, après les troubles civils des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, il est permis de croire qu'au sortir de la crise présente, la plus formidable que la France ait jamais connue, Bordeaux saura, une fois de plus, tirer parti, en la rajeunissant, d'une institution qui a ses racines dans son plus lointain passé.

PAUL COURTEAULT.

1. Cf. l'intéressant article de M. E.-G. Faure, *Quelques mots au sujet de la foire de Bordeaux*, paru dans la *Revue philomathique* (1916, p. 269-273).



Bordeaux. — Imprimeries GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 9-11.

---

